

Un lecteur nous signale la note suivante dans le *Monetary Times* :

" Les gérants de banques de St-Jean, N.-B., ont décidé d'avoir un "clearing house" dans leur ville. Les préparatifs sont complétés, et le nouveau système sera en œuvre d'ici à quelques jours. Par les nouveaux arrangements, les représentants des différentes banques se réuniront chaque jour dans une pièce mise à leur disposition par la Banque du Nouveau Brunswick, et feront le règlement des opérations de la journée par l'entremise du gérant du clearing, qui tiendra un registre approprié de toutes les échanges. Les gérants des banques locales forment le bureau de direction de l'institution, avec M. E. C. Jones, le doyen, à la présidence. Un commis de chaque banque sera choisi pour faire l'office de gérant du clearing à tour de rôle. Nous croyons que c'est M. Alex Wilson de la Banque de Montréal qui sera en charge pour le premier mois."

Notre ami nous demande si Québec va encore se laisser distancer.

Hélas ! il faut bien se l'avouer, à Québec tout ce qui demande quelque initiative, le moindre effort, répugne à la population, nous parlons généralement bien entendu. Voilà un an que nous demandons un "Clearing House", toutes les banques importantes sont favorables à la chose, et.....c'est St-Jean qui agit. Franchement cette inertie est désespérante.



L'EXPÉDITION DU BEURRE PAR QUÉBEC

Nous avons le plaisir de communiquer à nos lecteurs l'extrait suivant d'une lettre adressée par M. James W. Robertson, commissaire de l'Agriculture et de l'Industrie Laitière à Ottawa, à l'hon. Louis Beaubien.

(Traduction)

Ottawa, 4 mai 1896

Cher M. Beaubien,

.....
.....
En prenant arrangement avec les compagnies de steamers en vue d'un service de réfrigérants pendant l'été, je n'ai pas oublié les instances que vous avez faites pour assurer le privilège d'expédier le beurre du port de Québec. On a inséré dans le contrat une clause stipulant que, s'ils en sont requis par le gouvernement, les trois steamers munis de réfrigérateurs devront toucher à Québec pour prendre à bord toute consignation de beurre en quantité de 300 boîtes au moins à la fois. La cargaison devra être transbordée au large, et toute dépense additionnelle ainsi occasionnée aux armateurs sera à la charge du gouvernement.

Les expéditeurs de beurre de Québec auront droit au même tarif que dans le port de Montréal. Ils seront requis de mettre leur beurre sur un allège qui devra se trouver le long du steamer à l'heure

qui aura été indiquée par un message télégraphique de Montréal au départ du steamer. Ils devront aussi prévenir les armateurs au moins trois jours avant le départ du steamer de la quantité de beurre qu'ils auront à expédier, et s'ils faillissent à fournir la quantité pour laquelle ils demandent de la place, ils auront à payer le fret pour le tout.

La détention des steamers est une chose que les armateurs désiraient beaucoup éviter; mais ils ont cédé sur ce point, sur les représentations qui leur ont été faites des avantages qu'il y avait à offrir ce service aux expéditeurs de Québec.

Je crois que ceux qui se proposent d'expédier le beurre devraient d'entendre pour avoir à leur disposition un allège capable de recevoir le beurre en toute sécurité pendant quelques heures, ou pour avoir l'usage d'un petit remorqueur pouvant servir au chargement. Les armateurs fourniront une passerelle qui sera attachée aux bordages du steamer afin que le beurre puisse être rapidement transbordé de l'allège ou du remorqueur et placé dans le compartiment réfrigéré.

Je suis

Votre tout dévoué,

(Signé) JAMES W. ROBERTSON.

Commissaire de l'Agriculture
et de l'Industrie laitière.

HON. LOUIS BEAUBIEN,

Commissaire de l'Agriculture,
Québec.

C'est toujours un premier pas dans la bonne voie; mais nous regrettons que les compagnies de steamers persistent à afficher ainsi leur partialité contre Québec. Ces frais d'allège et de double transbordement, les trois jours d'avis et le minimum de consignation qu'elles imposent aux expéditeurs de Québec sont encore autant de restrictions qui mettent les Québécois sur un pied d'infériorité à côté des expéditeurs de Montréal. Pourquoi lésiner ainsi sur quelques minutes de plus ou de moins quand nous avons maintenant sur la jetée Louise une glacière parfaite d'où le beurre pourrait être directement et beaucoup plus vite transbordé à bord du steamer? Est-ce à dire que, si pour une raison ou une autre, brume ou noirceur, l'allège ne se trouve pas à l'heure indiquée sur le passage du steamer, celui-ci passera tout droit plutôt que d'attendre quelques minutes?

Espère-t-on ainsi décourager nos expéditeurs et les forcer à continuer d'envoyer leur beurre à Montréal? La Chambre de Commerce a son mot à dire là-dessus, et et nous comptons sur elle. A sa dernière réunion, le Conseil de la Chambre de Commerce a obtenu la réduction des trois jours d'avis à deux jours; mais il reste encore à obtenir l'exemption du double transbordement.

—()o()o()—

Industries Québécoises

LA FONDERIE DE PLESSISVILLE

A peine les champs se sont-ils décolorés que la nostalgie de l'herbe fraîche et des verts gazons a repris la *Semaine Commerciale*. Pour sa première course, elle a choisi Somersot, où l'attrait depuis longtemps la curiosité de savoir si tout le bien qu'on lui avait dit de cet endroit comme centre industriel était bien la vérité.

Un incendie peu grave

Cette visite ne pouvait arriver plus à propos. Je mettais le pied à Somersot juste au lendemain d'un commencement d'incendie qui, heureusement, avait été plus d'alarmes que de dégâts. L'une des dépendances de la Fonderie de Plessisville, une construction en bois, avait été réduite en cendres dans la nuit de samedi à dimanche dernier. Par bonheur, le bâtiment incendié ne contenait rien dont la perte fût irréparable; une partie servait d'atelier aux peintres et ferblantiers de l'établissement, et l'autre d'usine pour la confection des chaudières à vapeur. La pompe à incendie du village et celles de la Fonderie ont réussi à sauver un entrepôt voisin beaucoup plus important, où étaient entassées des marchandises d'une grande valeur, et qui se trouvait à vingt pieds à peine du bâtiment en feu.

Au reste, l'usine principale, dont les massives constructions s'élèvent de l'autre côté de la rue, n'ont couru nul danger, ni leur isolement parfait. Je suis arrivé juste à point pour me convaincre personnellement que la Fonderie de Plessisville n'a pas souffert le moindre retard, et peut dissiper tout malentendu qui pourrait être suggéré à ses nombreux clients par la simple mention de l'incendie dans les journaux à nouvelles.

J'ai trouvé l'usine plus active, plus animée que jamais, et sans quelques débris calcinés jonchant le sol d'un côté de la rue, on n'eût pas dit que le feu avait passé par là. Sauf ces dégâts, couverts et restés par les assurances, la compagnie n'en souffre en rien; il n'y aura pas le moindre retard dans ses opérations, et ceux qui sont en relations d'affaires avec elle peuvent être convaincus que leurs commandes seront remplies avec la célérité ordinaire.

Historique de la Fonderie

Le spectacle de ce massif de briques avec son panache de fumée, au sein des Bois-Francs où les contemporains des souches et des friches sont encore plain-

de vie, est
nous avon
pas croiro
a poussé l
plus de vi
fait honr
distinguo
de l'Est.
a débuté
de compa
par quelq
Il est in
nous de ce
premier bu
président
occupé c
res années,
son fils l'ho
vice-prési
de titulaire
leurs étaien
N. C. Corn
teur; le Dr
Il y avait d
res: Vences
Guillaume
Evangeliste
ade Olivier
Nicolas, etc
Le capita
tait de \$1
après avoir
heureux ac
e constater
s l'ont alor
eux progrès
ré la conf
qu'elle, ass
perdu \$16,
onds de rés
on capital
ent dire qu
us que se
raitement ac
Plessisville
5 actionnai
endes que l
ême, et ses
er le capital
es.
Son consei
ement conj
ier, M. C. I
4, vice-prési
guise, Nor
Savoie, gér
ans la comp
s à pas les
l'usine. A
ndre discour
ur moi cette
ars d'éconon
On entend
exercés doi
batants dan
us vous ap